

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1857

9 septembre 2010

SOMMAIRE

BR Investissements	89097	Liconi S.A.	89117
Centrum Kredytowe Thompson	89100	Lighthouse Holdings Limited S.A.	89106
Cerberus Nightingale 2	89111	Lineway Participations S.A.	89117
Credit Suisse Portfolio Investments (Luxembourg) S.à r.l.	89106	Lortel.Lux S.à r.l.	89122
DSC Luxembourg S.à r.l.	89134	Luxembourg Uni-Top Airlines Co. Ltd S.à r.l.	89111
Ert Holding S.A.	89117	Magna Invest Corporation S.A.	89128
Etudes Prestations Europ Assistance S.à r.l.	89090	Malderen S.A.	89128
Eucon Finanz Holding S.A.	89090	Mamiom Technologies S.A.	89128
Euroheart Investments S.à r.l.	89097	Margutta Lux S.à r.l.	89130
European Business Park Company	89091	Marly Properties S.A.	89131
European Fashion Holding S.A.	89100	Masterplan International S.A.	89131
Farvest S.à r.l.	89135	MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l.	89131
Finarom Holding S.A.	89122	Medico International S.A.	89132
Finarom S.A. - SPF	89122	Mediplan G.m.b.H.	89132
Generali North American Holding 1 S.à r.l.	89101	Mercurey Finance S.A.	89132
HBI Magdeburg S.à r.l.	89136	Merlin Entertainments Group Luxembourg 2 S.à r.l.	89122
Home Technology (Soparfi) S.A.	89100	Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l.	89128
Idea S.A.	89103	Metastore S.A.	89133
IHLC Investment Company Sàrl	89103	Metastore S.A.	89133
Illiade Développement S.à r.l.	89100	Metex S.A.	89133
Immopard S.A.	89104	Minorco	89134
Intersil Luxembourg S.à r.l.	89118	Miras S.A.	89134
ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)	89104	MORSUM Société Anonyme	89134
J2ML Holding S. à r.l.	89105	Moskito Productions S.A.	89135
Kalifa S.A.	89110	MSK Invest S.à r.l.	89135
K Alpha S.A.	89106	New Village S.à r.l.	89135
Kamoulox Investments S.à r.l.	89110	Parkridge CE Retail 2 S.à r.l.	89133
Kumba International Trading	89110	PS Holding Luxembourg S.A.	89111
La Cité Sàrl	89104	Sodexa S.A.	89132
Landy Finance S.à r.l.	89111	Sofinim Lux	89131
Leni	89117	SSCP Enviro Parent S.à r.l.	89091
		Vespucci Finance S.à r.l.	89136

Etudes Prestations Europ Assistance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 70.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010094882/10.

(100106417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Eucon Finanz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 80.868.

Im Jahre zweitausendzehn, den siebzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "EUCON FINANZ HOLDING S.A.", mit Sitz in L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 80868, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Christine DOERNER, mit dem Amtssitz in Bettemburg, am 18. März 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 154 vom 7. Juni 1988,

und deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. April. 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1014 vom 15. Mai 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Giulio GABRIELE wohnhaft in Ostelsheimstrasse 14 D-75397 Simmozheim (Deutschland),

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Sophie BATARDY, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Antonia TAVARES, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Remich, nach L-2311 Luxemburg 55-57, Avenue Pasteur.
2. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaftssitz von Remich nach L-2311 Luxemburg 55-57, Avenue Pasteur zu verlegen; und dementsprechend die erste Satzung der Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihr folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. Erste Satzung.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).“

89091

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 900,- EUR.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S.BATARDY, A.TAVARES, G.GABRIELE, J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2010. Relation: GRE 2010/2215. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 13. Juli 2010.

Référence de publication: 2010093293/59.

(100103566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

European Business Park Company, Société Anonyme.

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannerus.

R.C.S. Luxembourg B 103.736.

—
Le Bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2010094885/10.

(100105779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

SSCP Enviro Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.125,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.729.

—
In the year two thousand and ten, on the first day of July.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

SSCP Enviro Holding S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.728, acting by its general partner ("gérant commandité") SSCP Enviro S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.705, holding 8,012,499 class A shares in the share capital of the Company, here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit" with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Foundation ESE Management, Horsterweg 18H, 6199 AC Maastricht-Aachen, The Netherlands, holding 1,850,000 class B shares in the share capital of the Company, here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

SSCP Enviro S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.705, holding 1 class A share in the share capital of the Company, here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit" with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP012516) whose principal place of business is at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, acting by Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, a Jersey limited company (No. 98943) whose principal place of business is at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, holding 139,068 class B shares in the share capital of the Company, here

represented by Mr Raymond THILL, “maître en droit”, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP012517) whose principal place of business is at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, acting by Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, a Jersey limited company (No. 98943) whose principal place of business is at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, holding 10,932 class B shares in the share capital of the Company, here represented by Mr Raymond THILL, “maître en droit”, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Being all the shareholders of SSCP Enviro Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg by a deed drawn up on 21 May 2010 by the notary Me Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 153.729 and whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Articles have been amended for the last time by deed drawn up on 30 June 2010 by the undersigned notary, not yet published in the Memorial.

All the shareholders of the Company declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the par value of the shares of the Company from one Euro (EUR 1) to one Euro Cent (EUR 0.01) without amending the total amount of the share capital of the Company, so that the share capital of the Company is now composed as follows:

- SSCP Enviro Holding S.C.A. holds 801,249,900 class A shares having a par value of EUR 0.01 in the share capital of the Company (the "A Shares");
- Foundation ESE Management holds 185,000,000 class B Shares having a par value of EUR 0.01 in the share capital of the Company (the "B Shares");
- SSCP Enviro S.à r.l. holds 100 A Shares;
- Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership holds 13,906,800 B Shares; and
- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership holds 1,093,200 B Shares.

2. Decision to reduce the Company's share capital by an amount of nine million nine hundred twelve thousand three hundred seventy five Euros (EUR 9,912,375), so as to bring the share capital from ten million twelve thousand five hundred Euros (EUR 10,012,500) down to one hundred thousand one hundred twenty five Euros (EUR 100,125) by cancellation of:

- 793,237,401 A Shares held by SSCP Enviro Holding S.C.A.;
- 183,150,000 B Shares held by Foundation ESE Management;
- 99 A Shares held by SSCP Enviro S.à r.l.;
- 13,767,732 B Shares held by Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership; and
- 1,082,268 B Shares held by Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership;

So that the share capital of the Company is now composed as follows:

- SSCP Enviro Holding S.C.A. holds 8,012,499 A Shares having a par value of EUR 0.01 each;
- Foundation ESE Management holds 1,850,000 B Shares having a par value of EUR 0.01 each;
- SSCP Enviro S.à r.l. holds 1 A Share having a par value of EUR 0.01;
- Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership holds 139,068 B Shares having a par value of EUR 0.01 each; and
- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership holds 10,932 B Shares having a par value of EUR 0.01 each.

3. As a result of the above, decision to allocate the total amount of nine million nine hundred twelve thousand three hundred seventy five Euros (EUR 9,912,375) to a share premium account of the Company, such amount being at the free disposal of the shareholders of the Company in accordance with article 5.2 as amended below.

4. Decision to amend Articles 5.1 and 5.2 of the Articles accordingly, which shall now read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at one hundred thousand one hundred twenty five Euros (EUR 100,125) represented by represented by eight million twelve thousand five hundred (8,012,500) A shares having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01,-) each (the "A Shares") and two million (2,000,000) B shares having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01,-)

each (the "B Shares" and together with the A Shares, the "Shares"). The holders of the A Shares are together referred to as the "A Shareholders" and each a "A Shareholder". The holders of the B Shares are together referred to as the "B Shareholders" and each a "B Shareholder", and together with the B Shareholders, the "Shareholders").

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s)."

After deliberation, the following resolutions were taken in compliance with article 13 of the Articles:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the par value of the shares of the Company from one Euro (EUR 1) to one Euro Cent (EUR 0.01) without amending the total amount of the share capital of the Company, so that the share capital of the Company is now composed as follows:

- SSCP Enviro Holding S.C.A. holds 801,249,900 class A shares having a par value of EUR 0.01 in the share capital of the Company (the "A Shares");
- Foundation ESE Management, holds 185,000,000 class B shares having a par value of EUR 0.01 in the share capital of the Company (the "B Shares");
- SSCP Enviro S.à r.l. holds 100 A Shares;
- Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership holds 13,906,800 B Shares; and
- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership holds 1,093,200 B Shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's share capital by an amount of nine million nine hundred twelve thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 9,912,375), so as to bring the share capital from ten million twelve thousand five hundred Euro (EUR 10,012,500) down to one hundred thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 100,125) by cancellation of:

- 793,237,401 A Shares held by SSCP Enviro Holding S.C.A.;
- 183,150,000 B Shares held by Foundation ESE Management;
- 99 A Shares held by SSCP Enviro S.à r.l.;
- 13,767,732 B Shares held by Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership;
- 1,082,268 B Shares held by Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership;

So that the share capital of the Company is now composed as follows:

- SSCP Enviro Holding S.C.A. holds 8,012,499 A Shares having a par value of EUR 0.01 each;
- Foundation ESE Management holds 1,850,000 B Shares having a par value of EUR 0.01 each;
- SSCP Enviro S.à r.l. holds 1 A Share having a par value of EUR 0.01 each;
- Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership holds 139,068 B Shares having a par value of EUR 0.01 each; and
- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership holds 10,932 B Shares having a par value of EUR 0.01 each.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to allocate the total amount of nine million nine hundred twelve thousand three hundred seventy-five Euros (EUR 9,912,375) to a share premium account of the Company, such amount being at the free disposal of the shareholders of the Company in accordance with article 5.2 as amended in the fourth resolution below.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Articles 5.1 and 5.2 of the Articles accordingly, which shall now read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at one hundred thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 100,125) represented by represented by eight million twelve thousand five hundred (8,012,500) A shares having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01,-) each (the "A Shares") and two million (2,000,000) B shares having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01,-) each (the "B Shares" and together with the A Shares, the "Shares"). The holders of the A Shares are together referred to as the "A Shareholders" and each a "A Shareholder". The holders of the B Shares are together referred to as the "B Shareholders" and each a "B Shareholder", and together with the B Shareholders, the "Shareholders").

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s)."

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier juillet.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussignée.

ONT COMPARU

SSCP Enviro Holding S.C.A, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.728, agissant par l'intermédiaire de son gérant commandité SSCP Enviro S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.705, détenant 8.012.499 parts sociales de Catégorie A dans le capital social de la Société, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Foundation ESE Management, Horsterweg 18H, 6199 AC Maastricht-Aachen, les Pays-Bas, détenant 1.850.000 parts sociales de catégorie B dans le capital social de la Société, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

SSCP Enviro S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.705, détenant 1 part sociale de catégorie A dans le capital social de la Société, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, une entité de droit anglais immatriculée en Angleterre (N°LP012516), dont le siège principal d'administration est à 11-15 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 0QH, agissant à travers Stirling Square capital Partners Jersey Management Limited, un société de Jersey (N°98943) dont le siège principal d'administration est à 11-15 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 0QH, détenant 139.068 parts sociales de catégorie B dans le capital social de la Société, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCO) Limited Partnership, une entité de droit anglais immatriculée en Angleterre (N° LP012517), dont le siège principal d'administration est à 11-15 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 0QH, agissant à travers Stirling Square capital Partners Jersey Management Limited, un société de Jersey (N° 98943) dont le siège principal d'administration est à 11-15 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 0QH, détenant 10.932 parts sociales de catégorie A dans le capital social de la Société, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Étant tous les associés de SSCP Enviro Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2010, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.729 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé le 30 juin 2010 par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

Tous les associés de la Société déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un Euro (1 EUR) à un centime d'Euro (0,01 EUR) sans modification du montant total du capital social de la Société, de sorte que le capital social de la Société est à présent composé comme suit:

- SSCP Enviro Holdings S.C.A. détient 801.249.900 parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de 0,01 EUR dans le capital social de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie A");
 - Foundation ESE Management détient 185.000.000 parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de 0,01 EUR dans le capital social de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie B");
 - SSCP Enviro S.à r.l. détient 100 Parts Sociales de Catégorie A;
 - Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership détient 13.906.800 Parts Sociales de Catégorie B;
- et
- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership détient 1.093.200 Parts Sociales de Catégorie B.

2. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent douze mille trois cent soixante-quinze Euro (9.912.375 EUR), afin de le porter du montant de dix millions douze mille cinq cents Euro (10.012.500 EUR) à cent mille cent vingt-cinq Euro (100.125 EUR) par annulation de:

- 793.237.401 Parts Sociales de Catégorie A détenues par SSCP Enviro Holdings S.C.A.;
- 183.150.000 Parts Sociales de Catégorie B détenues par Foundation ESE Management;
- 99 Parts Sociales de Catégorie A détenues par SSCP Enviro S.à r.l.;
- 13.767.732 Parts Sociales de Catégorie B détenues par Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership; et
- 1.082.268 Parts Sociales de catégorie B détenues par Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership.

De sorte que le capital social de la Société est à présent composé comme suit:

- SSCP Enviro Holdings S.C.A. détient 8.012.499 Parts Sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune;
- Foundation ESE Management détient 1.850.000 Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune;
- SSCP Enviro S.à r.l. détient 1 Part Sociale de Catégorie A ayant une valeur nominale de 0,01 EUR;
- Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership détient 139.068 Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune; et
- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership détient 10.932 Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune.

3. En conséquence de la précédente résolution, décision d'allouer le montant total de neuf millions neuf cent douze mille trois cent soixante-quinze Euro (9.912.375 EUR) à un compte de prime d'émission de la Société, un tel montant étant à la libre disposition des associés de la Société conformément à l'article 5.2 ainsi que modifié ci-dessous.

4. Décision de modifier les Articles 5.1 et 5.2 des Statuts conformément, qui devront dorénavant être lus comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent mille cent vingt-cinq Euro (100.125, EUR) représenté par huit millions douze mille cinq cents (8.012.500) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A") et deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B"). Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont désignés ensemble comme les "Associés de Catégorie A" et chacun un "Associé de Catégorie A". Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont désignés ensemble comme les "Associés de Catégorie B" et chacun un "Associé de Catégorie B" et ensemble avec les Associés de Catégorie A, les "Associés".

5.2. En supplément au capital social, la Société pourra avoir un compte de prime d'émission, sur lequel toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale est transférée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition de(s) Associé(s)."

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises conformément à l'article 13 des Statuts:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un Euro (1 EUR) à un centime d'Euro (0,01 EUR) sans modification du montant total du capital social de la Société, de sorte que le capital social de la Société est à présent composé comme suit:

- SSCP Enviro Holdings S.C.A. détient 801.249.900 parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de 0,01 EUR dans le capital social de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie A");
 - Foundation ESE Management détient 185.000.000 parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de 0,01 EUR dans le capital social de la Société (les "Parts Sociales de Catégorie B");
 - SSCP Enviro S.à r.l. détient 100 Parts Sociales de Catégorie A;
 - Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership détient 13.906.800 Parts Sociales de Catégorie B;
- et
- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership détient 1.093.200 Parts Sociales de Catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent douze mille trois cent soixante-quinze Euro (9.912.375 EUR), afin de le porter du montant de dix millions douze mille cinq cents Euro (10.012.500 EUR) à cent mille cent vingt-cinq Euro (100.125 EUR) par annulation de:

- 793.237.401 Parts Sociales de Catégorie A détenues par SSCP Enviro Holdings S.C.A.;
- 183.150.000 Parts Sociales de Catégorie B détenues par Foundation ESE Management;
- 99 Parts Sociales de Catégorie A détenues par SSCP Enviro S.à r.l.;
- 13.767.732 Parts Sociales de Catégorie B détenues par Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership; et
- 1.082.268 Parts Sociales de catégorie B détenues par Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership.

De sorte que le capital social de la Société est à présent composé comme suit:

- SSCP Enviro Holdings S.C.A. détient 8.012.499 Parts Sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune;
- Foundation ESE Management détient 1.850.000 Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune;
- SSCP Enviro S.à r.l. détient 1 Part Sociale de Catégorie A ayant une valeur nominale de 0,01 EUR;
- Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership détient 139.068 Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune; et
- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership détient 10.932 Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune.

Troisième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'allouer le montant total de neuf millions neuf cent douze mille trois cent soixante-quinze Euro (9.912.375 EUR) à un compte de prime d'émission de la Société, un tel montant étant à la libre disposition des associés de la Société conformément à l'article 5.2 ainsi que modifié dans la quatrième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier les Articles 5.1 et 5.2 des Statuts conformément, qui devront dorénavant être lus comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent mille cent vingt-cinq Euro (100.125, EUR) représenté par huit millions douze mille cinq cents (8.012.500) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A") et deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B"). Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont désignés ensemble comme les "Associés de Catégorie A" et chacun un "Associé de Catégorie A". Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont désignés ensemble comme les "Associés de Catégorie B" et chacun un "Associé de Catégorie B" et ensemble avec les Associés de Catégorie A, les "Associés".

5.2. En supplément au capital social, la Société pourra avoir un compte de prime d'émission, sur lequel toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale est transférée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition de(s) Associé(s)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29834. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099332/319.

(100111483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Euroheart Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROHEART INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010094884/11.

(100105478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

BR Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 72.841.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "BR INVESTISSEMENTS", (R.C.S. Luxembourg, section B number 72.841), a société anonyme having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg incorporated by notarial deed on 26 November 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 78 of 24 January 2000 (the "Company"). The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 20 March 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1222 of 20 May 2008.

The meeting is declared open and is presided by Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences économiques et commerciales, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Ms. Séverine HACKEL, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, professionally residing in Luxembourg

The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) Decision to delete the categories B and R relating to the directors and amendment of article 12 of the Articles of Incorporation,

- 2) Update of the Articles of Incorporation, to be in line with the Law of 25 August 2006,
- 3) Miscellaneous.

After duly considering the items on the agenda, the meeting unanimously resolves:

First resolution

The extraordinary general meeting decides to delete the categories B and R relating to the directors of the Company. As consequence the article 12 of Articles of Incorporation has been modified as provided in the following resolution. Accordingly, the current category B directors of the Company, will henceforth execute their mandates as directors:

- Mr Alex BONGRAIN, company's director, residing at avenue de la Couronne, 8/4^e, B-1050 Ixelles, Belgium; as director;
- Mr Armand BONGRAIN, company's director, residing at 21, rue Verger de la Ranchère, F-78860 Saint-Nom-La Bretèche, France, as director;
- Mr Alain BONNET DE PAILLERETS, company's director, residing at 60, rue de Vaugirard, F-75006 Paris, France, as director.

Second resolution

The extraordinary general meeting decides to update the Articles of Incorporation, to be in line with the law of 25 August 2006.

As a consequence, the first paragraph of article 6, the article 12 and the article 16 of Articles of Incorporation have been modified as follows

“ **Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.”

“ **Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.”

“ **Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.”

The extraordinary general meeting decides to delete the last sentence of the article 11 Articles of Incorporation.

The extraordinary general meeting resolved to cancel the paragraphs concerning the authorized capital in the Article 5 of the Articles of Incorporation fallen due and not renewed.

There being no further business, the meeting closes.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BR INVESTISSEMENTS», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.471, constituée suivant acte notarié en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 78 du 24 janvier 2000. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1222 du 20 mai 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter et l'assemblée reconnaît:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal et sera dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau;

- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

- que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Suppression des catégories B et R relatives aux administrateurs et modification corrélative de l'article 12 des statuts;

2) Mise à jour des statuts en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

3) Divers.

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée décide à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer les catégories B et R relatives aux administrateurs.

En conséquence, l'article 12 des statuts est modifié, tel que stipulé dans la résolution suivante.

Par conséquent, les administrateurs actuellement en fonctions, étant jusqu'à présent qualifiés d'administrateurs de catégorie B, exerceront désormais leurs mandats en tant qu'administrateurs:

- Monsieur Alex BONGRAIN, administrateur de sociétés, demeurant au avenue de la Couronne, 8/4^e, B-1050 Ixelles, Belgique, en qualité d'administrateur;

- Monsieur Armand BONGRAIN, administrateur de sociétés, demeurant au 21, rue Verger de la Ranchère, F-78860 Saint-Nom-La Bretèche, France, en qualité d'administrateur;

- Monsieur Alain BONNET DE PAILLERETS, administrateur de sociétés, demeurant au 60, rue de Vaugirard, F-75006 Paris, France, en qualité d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6 (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

L'assemblée décide d'annuler, dans l'Article 5 des statuts, les alinéas relatifs au capital autorisé venu à échéance et non renouvelé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, S. HACKEL, S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2010. Relation: EAC/2010/7774. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010097232/141.

(100109456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

European Fashion Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 52.970.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010094886/12.

(100106121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Centrum Kredytowe Thompson, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.074.

Le conseil de gérance de la personne morale de droit étranger Fraser Spolka_z o.o. est le suivant:

- Thomas Neville Ravensdale, gérant, avec adresse professionnelle au 56c, Al. Jerozolimskie, 00-803 Varsovie, Pologne
- John Jonas Bowring, gérant, avec adresse professionnelle au Dom Dochodowy, 3, Plac Trzech Krzyzy, 00-535 Varsovie, Pologne
- Michael Glenn Kauffman, gérant, avec adresse professionnelle au 200-10991 Shellbridge Way, BC V6X 3C6 Richmond, Canada

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094892/15.

(100106348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Home Technology (Soparfi) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 122.791.

Le bilan au 31.12.2006 de la société HOME TECHNOLOGY (SOPARFI) S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010094950/12.

(100105941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Iliade Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.233.700,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.924.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
 Un mandataire*

Référence de publication: 2010094952/12.

(100106337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Generali North American Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 137.893,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.422.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

- Generali Vie S.A., a French public limited liability company with registered office at 7/9, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France, holder of 42,623 shares and representing 85.246 percent of the share capital of Generali North American Holding 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company");

- E-Cie Vie S.A., a French public limited liability company with registered office at 7/9, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France, holder of 3,279 shares and representing 6.558 percent of the share capital of the Company; and

- Generali Real Estate Investments B.V., a Dutch private limited liability company with registered office at Diemerhof 42, 1112 XN, Diemen, the Netherlands, holder of 4,098 shares and representing 8.196 percent of the share capital of the Company,

all represented by Mr Ezéchiél HAVRENNE, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of three proxy given under private seal, which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

Such appearing parties are all the shareholders of the company "Generali North American Holding 1 S.à r.l.", a private limited liability company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.422, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2114 on 28 October 2009. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 31 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1160 on 3 June 2010.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, take the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand eight hundred and ninety-three US dollars (USD 87,893.-) in order to raise it from its current amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) to one hundred and thirty-seven thousand eight hundred and ninety-three US dollars (USD 137,893.-) by creating and issuing an additional eighty-seven thousand eight hundred and ninety-three (87,893) Class A Shares, with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, and with a share premium of seven hundred and ninety-one thousand thirty-eight US dollars (USD 791,038.-), in consideration of cash payment.

Second resolution

The shareholders resolve to subscribe and fully pay-in all eightyseven thousand eight hundred and ninety-three (87,893) Class A Shares, with a par value of one US dollar (USD 1.-) per share, as follows:

Generali Vie S.A.	Seventy-four thousand nine hundred and twenty-five (74,925) Class A Shares	Seventy-four thousand nine hundred and twenty-five US dollars (USD 74,925.-)
E-Cie Vie S.A.	Five thousand seven hundred and sixty-four (5,764) Class A Shares	Five thousand seven hundred and sixty-four US dollars (USD 5,764.-)
Generali Real Estate Investments B.V.	Seven thousand two hundred and four (7,204) Class A Shares	Seven thousand two hundred and four US dollars (USD 7,204.-)
Total:	87,893 Shares	USD 87,893.-

All these shares and their share premium have been fully paid-in, so that the sum of eight hundred seventy-eight thousand nine hundred and thirty-one US dollars (USD 878,931.-) corresponding to the share capital increase of eighty-seven thousand eight hundred and ninety-three US dollars (USD 87,893.-) and the share premium of seven hundred and

ninety-one thousand thirty-eight US dollars (USD 791,038.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at one hundred and thirtyseven thousand eight hundred and ninety-three US dollars (USD 137,893.-) represented by one hundred thirty-seven thousand eight hundred and ninety-three (137,893) Class A Shares with a par value of one USD (USD 1.-) each (each share of any class hereafter referred to as a "Share"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Generali Vie S.A., une société anonyme de droit français ayant son siège social au 7/9, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France, détentrice de 42623 parts sociales et représentant 85,246 pour cent du capital social de Generali North American Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (la "Société");

- E-Cie Vie S.A., une société anonyme de droit français ayant son siège social au 7/9, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France, détentrice de 3279 parts sociales et représentant 6,558 pour cent du capital social de la Société; et

- Generali Real Estate Investments B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais ayant son siège social au Diemerhof 42, 1112 XN, Diemen, Pays-Bas, détentrice de 4098 parts sociales et représentant 8,196 pour cent du capital social de la Société;

tous représentés par Monsieur Ezéchiel Havrenne, juriste, ayant sa résidence au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé. Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront jointes au présent acte pour être soumise aux autorités d'enregistrement

Lesquels comparants sont tous les associés de la société "Generali North American Holding 1 S.à r.l." une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.422, constituée suivant acte notarié en date du 25 septembre 2009 en tant que Generali Northern America Investments S.A., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2114 du 28 octobre 2009. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 27 mai 2010.

Lesquels comparants, représentants l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-sept mille huit-cent quatre-vingt-treize US dollars (USD 87,893.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille US dollars (USD 50,000.-) à cent trente-sept mille huit-cent quatre-vingt-treize US dollars (USD 137,893.-) par la création et l'émission de quatre-vingt-sept mille huit-cent quatre-vingt-treize (87,893) Parts Sociales de Classe A supplémentaires d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1.-), et avec une prime d'émission de sept-cent quatre-vingt-onze mille trente-huit US dollars (USD 791,038.-) chacune en considération d'un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Les associés décident de souscrire et de payer entièrement toutes les quatre-vingt-sept mille huit-cent quatre-vingt-treize (87,893) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1.-) chacune, comme suit:

89103

Generali Vie S.A.	soixante-quatorze mille neuf cent vingt-cinq (74,925) Parts Sociales de Classe A	soixante-quatorze mille neuf cent vingt-cinq US dollars (USD 74,925)
E-Cie Vie S.A.	cinq mille sept cent soixante-quatre(5,764) Parts Sociales de Classe A	cinq mille sept cent soixante-quatre US dollars (USD 5,764)
Generali Real Estate Investments B.V.	sept mille deux cent quatre (7,204) Parts Sociales de Classe A	sept mille deux cent quatre US dollars (USD 7,204)
Total:	87,893 Parts Sociales	USD 87,893

Toutes les parts Sociales et leur prime d'émission ont été intégralement payées, de telle façon que la somme de huit cent soixantedix-huit mille neuf-cent trente-et-un US dollars (USD 878,931.-) correspondant à l'augmentation du capital social de quatre-vingt-sept mille huit-cent quatre-vingt-treize US dollars (USD 87,893.-) et à la prime d'émission de sept-cent quatre-vingt-onze mille trente-huit US dollars (USD 791,038.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent trente-sept mille huit-cent quatre-vingt-treize US dollars (USD 137,893.-) représenté par cent trente-sept mille huit-cent quatre-vingt-treize (137,893) Parts Sociales de Classe A ayant chacune une valeur nominale d'un US dollar (USD 1.-) (chaque part de toute classe étant ci-après reprise comme "Part Sociale"). Les détenteurs de Parts sont ci-après repris comme "Associés".

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. HAVRENNE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juin 2010. Relation: EAC/2010/7431. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010097405/138.

(100109256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Idea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 29.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094953/9.

(100105752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

IHLC Investment Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 153.340.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.138.

Transfert du siège de l'associé

L'associé unique de la Société, Renaissance Management B.V, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.078, a transféré son siège social vers l'adresse suivante:

102, rue des Maraichers
L-2124 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094954/14.

(100106094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Immopard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.852.

—
- Constituée en date du 3 février 2004 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 304 du 16 mars 2004;

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 9 mars 2009 que Madame Mara DE BIASI, expert-comptable, née le 9 février 1973 à CH-DELEMONT et demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Sandra TREVITO démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Le mandat de Madame DE BIASI sera à confirmer lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 6 des statuts de la société, la nouvelle administratrice Madame Mara DE BIASI est autorisée d'engager la société par la signature individuelle.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour la société IMMOPARD S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010094957/19.

(100105666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

La Cité Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.421.

—
Le bilan au 31.12.2009 de la société LA CITE S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Référence de publication: 2010094992/12.

(100106436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 47.089.

—
L'an deux mille dix, le trente juin,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 47 089, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 264 du 6 juillet 1994 et dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire instrumentant en date du 28 décembre 2001, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 684 du 3 mai 2002, en date du 31 juillet 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1787 du 16 septembre 2009 et en date du 18 décembre 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 313 du 12 février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémy MENEGUZ, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Marie PRIMICERI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il appert de la liste de présence que les 288 (deux cent quatre vingt huit) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des 288 (deux cent quatre vingt huit) actions existantes;
2. Changement de la devise d'expression du capital social de la société de US Dollars en euro au taux de change de 1 euro = 1,220338 US Dollars.
3. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour refléter la décision prise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des 288 (deux cent quatre vingt huit) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la société de US Dollars en euro au taux de change de 1 euro = 1,220338 US Dollars, de sorte que le capital social actuel de US Dollars 2.880.000,-(deux millions huit cent quatre vingt mille US Dollars) s'élèvera après conversion au montant arrondi de EUR 2.360.000,(deux millions trois cent soixante mille euro), cette conversion étant effective à la date du 1^{er} juillet 2010.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} juillet 2010.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.360.000,-,(deux millions trois cent soixante mille euro) représenté par 288 (deux cent quatre-vingt huit) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MENEGUZ, G. VITTORE, A. PRIMICERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29541. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094962/64.

(100105878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

J2ML Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 132.588.

—
EXTRAIT

Dénonciation du siège social

- Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 15 juillet 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Référence de publication: 2010094972/13.

(100105506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Lighthouse Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.593.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mars 2010

Cinquième résolution

L'assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Géraldine SCHMIT, Dimitri RAPTIS, Shlomi HOLLANDER, Eli ALROY, Hagai HAREL, et le mandat d'Ernst & Young en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant un administrateur de la Société.

Géraldine SCHMIT, administrateur de la Société, a désormais son adresse professionnelle au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010094987/20.

(100106459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

K Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.968.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 juillet 2010, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094973/13.

(100106350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Credit Suisse Portfolio Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.672.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of June.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster.

There appeared:

The board of managers of Credit Suisse Portfolio Investments (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company („société à responsabilité limitée“) having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 149.672, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on November 26, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2544 of December 30, 2009 (the “Company”), here represented by Maître Camille Paul SEILLÈS, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power granted by resolutions of the board of managers of the Company, taken at its meeting held on June 24, 2010.

The excerpt of the minutes of the said meeting, after having been signed „ne varietur“ by the representative of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to record the following:

1/ The articles of association of the Company have been amended a last time by public deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on January 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 709 of April 3, 2010, pursuant to which the issued share capital of the Company is set at AUD 2,001,000,000.- (two billion one million Australian Dollars), represented by 1,000,000 (one million) ordinary parts, with a nominal value of AUD 1.- (one Australian Dollar) each, and 2,000,000,000 (two billion) redeemable class A parts, with a nominal value of AUD 1.- (one Australian Dollar) each, entirely subscribed for and fully paid up, and pursuant to which the second paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation shall be read as follows:

"In addition to the issued capital, there exists an authorized capital (the "Authorized Capital") which is set at AUD 3,400,000,000.- (three billion four hundred million Australian Dollars) and is divided into 2,700,000,000 (two billion seven hundred million) redeemable class A parts with a nominal value of AUD 1.- (one Australian Dollar) each and 700,000,000 (seven hundred million) redeemable class B parts with a nominal value of AUD 1.- (one Australian Dollar) each".

2/ According to article 7 of the Company's articles of association, under the Authorized Share Capital, the board of managers of the Company is authorized and empowered to to (i) realize, subject to the provisions of Article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, any increase of the capital of the company, in one (1) or several successive tranches, within the limits of the Authorized Capital and the total number of parts assigned to the class A parts and the class B parts, by the issuance of new class A parts and class B parts, against payment in cash or in kind, or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues of the new class A parts and/or class B parts and (iii) upon not less than one (1) day prior written notice from the Company (except in circumstances of emergency, as determined by the board of managers), redeem any of the class A parts and/or class B parts, in one (1) or more tranches, against payment in kind, including, for the avoidance of doubt, set-off or close-out netting, any of such redemptions being necessarily followed by the immediate cancellation of the redeemed class A parts and/or class B parts. These authorizations granted to the board of managers shall be valid until January 18, 2015 and may be withdrawn or renewed by a resolution of the general meeting of partners, or, as the case may be, a written resolution of the sole partner, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the articles of association of the company, or, as the case may be, by the laws applicable for any amendment of the articles of association of the company. Each time the board of managers shall act, or shall be required to act, to render effective any amendment of the capital of the company, as authorized, Article 6 of the articles of association of the company to be amended so as to reflect the result of such action; the board of managers shall take or cause any person to take the necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

3/ Pursuant to the above authorization, the board of managers of the Company, on June 24, 2010, further resolved, inter alia:

(i) to increase, with effect on June 25, 2010, the share capital of the Company by an amount of AUD 697,674,419.- (six hundred ninety-seven million six hundred seventy-four thousand four hundred and nineteen Australian Dollars) so as to raise it from its present amount of AUD 2,001,000,000.- (two billion one million Australian Dollars) to AUD 2,698,674,419.- through the issuance of 697,674,419 (six hundred ninety-seven million six hundred seventy-four thousand four hundred and nineteen) redeemable class A parts of the Company, with a par value of AUD 1.- (one Australian Dollar) each;

(ii) to approve the subscription of the 697,674,419 (six hundred ninety-seven million six hundred seventy-four thousand four hundred and nineteen) redeemable class A parts of the Company, having a par value of AUD 1.- (one Australian Dollar) each (the „Class A Parts“), by Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg), S.à r.l. S.C.S., a limited partnership ("société en commandite simple") organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under registration number B 150.501;

(iii) to approve and to accept the payment of the aggregate subscription price of AUD 697,674,419.- (six hundred ninety-seven million six hundred seventy-four thousand four hundred and nineteen Australian Dollars) for the Class A Parts by way of transfer to the Company of the legal title over 780,000,000 (seven hundred eighty million) mandatory redeemable limited partnership interests, with a nominal value of AUD 0.894454383 (zero point eight nine four four five four three eight three Australian Dollar) each, in GT Operating No. 5 LP, a limited partnership created under the laws of New South Wales (Australia) pursuant to the limited partnership deed dated November 9, 2007 between Cable Beach Pty Limited, and Commonwealth Bank of Australia (as amended) (such mandatory redeemable limited partnership interests being hereinafter referred to as the "MRLPI"), the value and existence of which have been duly confirmed to the board of managers of the Company; and

(iv) to record the above decisions with respect to the Company's capital increase before a notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg;

4/ The contributed MRLPI were valued at AUD 697,674,419.- (six hundred ninety-seven million six hundred seventy-four thousand four hundred and nineteen Australian Dollars). Evidence of the existence of the MRLPI and the value of the MRLPI contributed has been provided to the notary;

5/ As a consequence of the increase of the issued share capital of the Company mentioned under item 3/ above, article 6 of the Company's articles of association shall now read as follows:

“Art. 6. The issued capital of the company is set at AUD 2,698,674,419.- (two billion six hundred ninety-eight million six hundred seventy-four thousand four hundred and nineteen Australian Dollars), represented by 1,000,000 (one million) ordinary parts, with a nominal value of AUD 1.- (one Australian Dollar) each, and 2,697,674,419 (two billion six hundred ninety-seven million six hundred seventy-four thousand four hundred and nineteen) redeemable class A parts, with a nominal value of AUD 1.- (one Australian Dollar) each, entirely subscribed for and fully paid up.

In addition to the issued capital, there exist an authorized capital (the “Authorized Capital”) which is set at AUD 2,702,325,581.- (two billion seven hundred and two million three hundred twenty-five thousand five hundred eighty-one Australian Dollars) and is divided into 2,002,325,581 (two billion two million three hundred twenty-five five hundred eighty-one) redeemable class A parts with a nominal value of AUD 1.- (one Australian Dollar) each and 700,000,000 (seven hundred million) redeemable class B parts with a nominal value of AUD 1.- (one Australian Dollar) each.

Unless the context indicates otherwise, the term “part” or “parts”, as used in the present articles of association, shall refer to the ordinary parts, the class A parts and the class B parts.”

Valuation and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 7,000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Pardevant nous, Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster.

A comparu:

Le conseil de gérance de Credit Suisse Portfolio Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.672, constituée par un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, le 26 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2544 du 30 décembre 2009 (la «Société»), ici représenté par Maître Camille Paul SEILLÈS, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d’un pouvoir lui conféré par décision du conseil de gérance de la Société, prise en sa réunion du 24 juin 2010.

L’extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé „ne varietur” par le mandataire de la partie comparante, es qualité qu’il agit, et par le notaire instrumentaire, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

1/ Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte public passé devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 18 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 709 du 3 avril 2010 à la suite duquel le capital émis de la Société est fixé à AUD 2.001.000.000,- (deux milliards un million de dollars australiens) représenté par 1.000.000 (un million) de parts ordinaires, ayant une valeur nominale de AUD 1,- (un dollar australien) chacune, et 2.000.000.000 (deux milliards) de parts remboursables de classe A, ayant une valeur nominale de AUD 1,- (un dollar australien) chacune, entièrement souscrites et libérées, et à la suite duquel le deuxième paragraphe de l’article 6 des statuts de la Société doit être lu comme suit:

«En sus du capital émis, il y a un capital autorisé (le «Capital Autorisé») fixé à AUD 3.400.000.000,- (trois milliards quatre cent millions de dollars australiens) et divisé comme suit en 2.700.000.000 (deux milliards sept cent millions) parts remboursables de classe A ayant une valeur nominale de AUD 1,- (un dollar australien) chacune et 700.000.000 (sept cent millions) parts remboursables de classe B ayant une valeur nominale de AUD 1,- (un dollar australien) chacune.

2/ Selon l’article 7 des statuts de la Société, sous le Capital Autorisé, le conseil de gérance de la Société est autorisé et habilité dans le cadre du Capital Autorisé, à (i) réaliser, sous réserve de l’article 189 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, toute augmentation de capital social de la Société, en une (1) ou plusieurs tranches successives, dans les limites du Capital Autorisé et du nombre total de parts sociales assignées à chaque classe(s) de parts de classe A et/ou parts de classe B correspondantes par l’émission de nouvelles parts de classe A et/ou parts de classe B, pour un paiement en numéraire ou en nature, ou de quelque autre manière que ce soit; (ii) de déterminer le lieu et la date d’émission ou des émissions successives des nouvelles parts de classe A et/ou parts de classe B et (iii) sur préavis écrit d’un minimum d’un (1) jour émanant de la Société (sauf en cas d’urgence, tel que le conseil de gérance peut l’estimer), de racheter tout ou partie des nouvelles parts de classe A et/ou parts de classe B, en une ou plusieurs tranches, en contrepartie d’un paiement en nature y compris, pour éviter toute confusion par compensation ou compensation avec

déchéance du terme, un tel rachat devant être nécessairement suivi par l'annulation immédiate des parts de classe A et/ ou parts de classe B.

Cette autorisation restera valable jusqu'au 18 janvier 2015 et peut être retirée ou prolongée par une résolution de l'assemblée générale des associés ou s'il y a lieu par une résolution de l'associé unique, adoptée en respectant les règles de quorum et de majorité stipulées dans les statuts de la Société, ou s'il y a lieu par le droit applicable au changement des statuts de la Société. Chaque fois le conseil de gérance, ou s'il y a lieu le gérant unique, prendra les mesures nécessaires en vue de rendre effective toute modification du capital de la Société, l'Article 6 des statuts de la Société devant être modifié de manière à répercuter le résultat de tels actes; le conseil de gérance ou le gérant unique s'il y a lieu doit prendre ou autoriser toute personne pour faire les formalités nécessaires aux fins d'obtenir l'adoption et la publication desdites modifications.

3/ En application de l'autorisation susvisée, le conseil de gérance de la Société, en date du 24 juin 2010, a résolu, entre autres:

(i) d'augmenter, avec effet au 25 juin 2010, le capital social de la Société d'un montant de AUD 697.674.419,- (six cent quatre-vingt-dix-sept million six cent soixante-quatorze mille quatre cent dix-neuf dollars australiens) pour le porter de son montant actuel de AUD 2.001.000.000,- (deux milliards un million de dollars australiens) à AUD 2.698.674.419,- (deux milliards six cent quatre-vingt-dix-huit million six cent soixante-quatorze mille quatre cent dix-neuf dollars australiens) par l'émission de 697.674.419 (six cent quatre-vingt-dix-sept million six cent soixante-quatorze mille quatre cent dix-neuf) parts remboursables de classe A dans la société, ayant une valeur nominale de AUD 1,- (un dollar australien) chacune;

(ii) d'approuver la souscription et le paiement des parts remboursables de classe A de la Société, ayant une valeur nominale de AUD 1,- (un dollar australien) chacune (les «Parts de Classe A»), par Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg), S.à r.l. S.C.S., une société en commandite simple constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.501;

(iii) d'approuver et d'accepter le paiement du prix de souscription total de AUD 697.674.419,- (six cent quatre-vingt-dix-sept million six cent soixante-quatorze mille quatre cent dix-neuf dollars australiens) en relation avec les parts remboursables de classe A par voie de transfert à la Société du titre juridique sur 780.000.000 (sept cent quatre-vingt millions) mandatory redeemable limited partnership interest, d'une valeur nominale de AUD 0,894454383 (zéro virgule huit neuf quatre quatre cinq quatre trois huit trois dollar australien) chacun, dans GT Operating No. 5 LP, un limited partnership créé en vertu des lois de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie), conformément à un partnership deed en date du 9 Novembre 2007, entre Cable Beach Pty Limited et Commonwealth Bank of Australia (tel que modifié) (ci-après les «MRLPI»), dont la preuve de leur valeur et existence a bien été rapportée au conseil de gérance de la Société; et

(iv) d'enregistrer les décisions susmentionnées en ce qui concerne l'augmentation de capital de la Société par devant un notaire résidant au Grand-Duché du Luxembourg;

4/ Les MRLPI ainsi apportés ont été évalué à AUD 697.674.419,- (six cent quatre-vingt-dix-sept million six cent soixante-quatorze mille quatre cent dix-neuf dollars australiens). Preuve de l'existence des MRLPI et de la valeur des MRLPI ainsi apportés a été fournie au notaire;

5/ En conséquence de l'augmentation du capital émis de la Société mentionnées au point 3/ ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital émis de la société est fixé à AUD 2.698.674.419,- (deux milliards six cent quatre-vingt-dix-huit million six cent soixante-quatorze mille quatre cent dix-neuf dollars australiens), représenté par 1.000.000 (un million) de parts ordinaires, avec une valeur nominale de AUD 1,- (un dollar australien) chacune, et 2.697.674.419 (deux milliards six cent quatre-vingt-dix-sept million six cent soixante-quatorze mille quatre cent dix-neuf dollars australiens) parts rachetables de classe A avec une valeur nominale de AUD 1,- (un dollar australien) chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées.

En plus du capital émis, il existe un capital autorisé (le «Capital Autorisé») qui est fixé à AUD 2.702.325.581,- (deux milliards sept cent deux millions trois cent vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-un dollars australiens) divisé en 2.002.325.581 (deux milliard deux millions trois cent vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-un) parts rachetables de classe A avec une valeur nominale de AUD 1,- (un dollar australien) chacune et 700.000.000 (sept cent millions) parts rachetables de classe B d'une valeur nominale de AUD 1,- (un dollar australien) chacune.

Sauf indication contraire du contexte, le terme «part» ou «parts», tel qu'utilisé dans les présents statuts, doit faire référence aux parts ordinaires, parts de classe A et parts de classe B».

Evaluation et dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais de quelque nature que ce soit en raison du présent acte sont évalués à 7.000,- EUR.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paul SEILLÈS; Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher le 02 juillet 2010 Relation: GRE/2010/2251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103562/203.

(100117570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Kumba International Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 45.055.

—
Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 30 juin 2010.

La société Deloitte S.A. est réélue en tant que réviseurs d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010094976/14.

(100105970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Kalifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.933.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALIFA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010094977/11.

(100105486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Kamoulox Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.891.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010094978/11.

(100105473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

PS Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.734.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2010.

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôture au 31 décembre 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010095083/18.

(100105519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Luxembourg Uni-Top Airlines Co. Ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 225, route de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 133.220.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010094990/10.

(100106271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Landy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.355.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094993/9.

(100105535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Cerberus Nightingale 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.095.

—
In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of July.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cerberus Nightingale 2, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 25 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1893 of 1st August 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.095 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 12 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 4.15 p.m. with Maître Nicolas GAUZES, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Maître Jennifer FERRAND, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Rémy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of nineteen million five hundred four thousand two hundred eighteen euro and seventy-five cents (EUR 19,504,218.75) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand euro (EUR 41,000.-) to nineteen million five hundred forty-five thousand two hundred eighteen euro and seventy-five cents (EUR 19,545,218.75).

2 To issue fifteen million six hundred three thousand three hundred seventy-five (15,603,375) new shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred seventy-six million eighty-seven thousand four hundred eighty-two euro and twenty-five cents (EUR 176,087,482.25) by Cerberus Nightingale 1 and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase and to specifically allow the shareholders to grant security over their shares.

5 To change the corporate object of the Company and to amend article 3 of the articles of incorporation so that the corporate object read as follows:

“The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances, security or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nineteen million five hundred four thousand two hundred eighteen euro and seventy-five cents (EUR 19,504,218.75) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand euro (EUR 41,000.-) to nineteen million five hundred forty-five thousand two hundred eighteen euro and seventy-five cents (EUR 19,545,218.75).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue fifteen million six hundred three thousand three hundred seventy-five (15,603,375) new shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Cerberus Nightingale 1, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 141.222 (the "Subscriber"), represented by Maître Nicolas Gauzès, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 July 2010, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for the fifteen million six hundred three thousand three hundred seventy-five (15,603,375) new shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, with payment of share premium in a total amount of one hundred seventy-six million eighty-seven thousand four hundred eighty-two euro and twenty-five cents (EUR 176,087,482.25) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one hundred ninety-five million five hundred ninety-one thousand seven hundred one euro (EUR 195,591,701.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the fifteen million six hundred three thousand three hundred seventy-five (15,603,375) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company notably in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 19,545,218.75 (nineteen million five hundred forty-five thousand two hundred eighteen euro and seventy-five cents), represented by 15,636,175 (fifteen million six hundred thirty-six thousand one hundred seventy-five) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Any shareholder shall have the right to grant security over its shares.

In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of directors to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form (to the extent permitted by law). Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always as agreed with the shareholder having pledged the shares, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.”

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the corporate object of the Company and to subsequently amend article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall from now read as follows:

“ **Art. 3.** The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances, security or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments

relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 4.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire, de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cerberus Nightingale 2, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1893 du 1^{er} août 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.095 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 juillet 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Maître Nicolas GAUZES, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Jennifer FERRAND, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Rémy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de dix-neuf millions cinq cent quatre mille deux cent dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 19.504.218,75) pour le porter de son montant actuel de quarante-et-un mille euros (EUR 41.000,-) à dix-neuf millions cinq cent quarante-cinq mille deux cent dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 19.545.218,75).

2 Émission de quinze millions six cent trois mille trois cent soixante-quinze (15.603.375) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-seize millions quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et vingt-cinq cents (EUR 176.087.482,25) par Cerberus Nightingale 1 à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital et de spécifiquement permettre aux actionnaires de consentir des sûretés sur leurs actions.

5 Modification de l'objet social de la Société et modification de l'article 3 des statuts pour que l'objet social ait la teneur qui suit:

«L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'occulter à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou

indirect, tous concours, prêts, avances, sûretés ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-neuf millions cinq cent quatre mille deux cent dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 19.504.218,75) pour le porter de son montant actuel de quarante-et-un mille euros (EUR 41.000,-) à dix-neuf millions cinq cent quarante-cinq mille deux cent dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 19.545.218,75).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre quinze millions six cent trois mille trois cent soixante-quinze (15.603.375) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Cerberus Nightingale 1, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois avec un capital social de trente mille euros (EUR 30.000,-), ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.222 (le «Souscripteur»), représenté par Maître Nicolas Gauzès, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2010, à Luxembourg qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire les quinze millions six cent trois mille trois cent soixante-quinze (15.603.375) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-seize millions quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et vingt-cinq cents (EUR 176.087.482,25) et de les libérer intégralement en espèces.

Le montant de cent quatre-vingt-quinze millions cinq cent quatre-vingt-onze mille sept cent un euros (EUR 195.591.701,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quinze millions six cent trois mille trois cent soixante-quinze (15.603.375) actions nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour notamment refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 19.545.218,75 (dix-neuf millions cinq cent quarante-cinq mille deux cent dix-huit euros et soixante-quinze cents), représenté par 15.636.175 (quinze millions six cent trente-six mille cent soixante-

quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 1.25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Chaque actionnaire peut consentir des sûretés sur ses actions.

Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle ces actions ont été gagées conformément au contrat de gage lié. Cette personne peut également, dans les limites de l'accord convenu avec l'actionnaire qui a gagé les actions, exercer tous les droits de l'actionnaire en matière de convocation de l'assemblée des actionnaires ou d'adoption de résolutions d'actionnaires, y compris, pour éviter tout doute, le droit de demander au conseil d'administration de convoquer une assemblée des actionnaires et de demander que des points soient ajoutés à l'ordre du jour, et de proposer et adopter des résolutions écrites (dans les limites fixées par la loi). Un tel contrat conclu entre un actionnaire et un créancier gagiste qui régit les droits ci-dessus dont la Société a obtenu la communication devra être appliqué par elle. Lorsque le créancier gagiste a opté pour l'exercice des droits ci-dessus, comme convenu avec l'actionnaire ayant gagé ses actions, toute décision sera valablement adoptée si elle a été adoptée conformément aux dispositions qui précèdent.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances, sûretés ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J. Ferrand, R. Bonneau, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 juillet 2010. Relation: RED/2010/957. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099855/296.

(100111927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Leni, Société Anonyme.

Siège social: L-6955 Rodembourg, 28, rue de Wormeldange.
R.C.S. Luxembourg B 130.570.

—
Changement d'adresse du commissaire aux comptes

Ancienne adresse: Paul LAPLUME, 18, Rue Hiehl, L - 6131 Junglinster.
Nouvelle adresse: Paul LAPLUME, 42, rue des Cerises, L - 6113 Junglinster.
Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010094994/11.

(100105846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Liconi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 86.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010094995/10.

(100105574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Lineway Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 134.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094996/9.

(100106452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Ert Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 123.255.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 juin 2010

1. L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs suivants avec effet au 30 juin 2010:

- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg,
- Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

2. L'assemblée nomme, avec effet au 30 juin 2010 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2009, les administrateurs suivants:

- Monsieur Laurent GODINEAU, administrateur de sociétés, né à Cholet (France) le 17 juin 1973, demeurant professionnellement 37 rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg,
- Monsieur Nicolas PONCELET, manager, né à Arlon (Belgique) le 16 juin 1979, demeurant professionnellement 37 rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg,
- Monsieur Cyril PALCANI, né à Amnéville (France) le 12 juillet 1980, demeurant professionnellement 37 rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg,

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, OPTIO Expert-Comptable et Fiscal, ayant son siège social actuel 57, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095545/24.

(100106825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Intersil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 91.585.132,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.947.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Intersil Communications, Inc., a corporation organized under the laws of Delaware, USA with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3050122 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Annick Braquet, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by their proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That Intersil Communications, Inc., aforementioned, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Intersil Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, which registration with Luxembourg Trade and Companies Register is pending and incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx (aforementioned), on June 16, 2010, not yet published (the "Company").

II. That the Company's share capital amounts to twenty-one million five hundred six thousand one hundred eighty-two US Dollars (USD 21,506,182) represented by twenty-one million five hundred six thousand one hundred eighty-two (21,506,182) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy million seventy-eight thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 70,078,950) in order to raise it from its present amount of twenty-one million five hundred six thousand one hundred eighty-two US Dollars (USD 21,506,182) to ninety-one million five hundred eighty-five thousand one hundred thirty-two US Dollars (USD 91,585,132) by the issue of seventy million seventy-eight thousand nine hundred fifty (70,078,950) new shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and an aggregate par value of seventy million seventy-eight thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 70,078,950), vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of one billion three hundred thirty-one million five hundred thousand fifty US Dollars (USD 1,331,500,050) (the "New Shares");

2. Subscription by Intersil Swiss Holding Sàrl, a limited liability company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Reichlin & Hess, Hofstrasse 1A, 6300 Zug, Switzerland, and registered with the Handelsregister des Kantons Zug under number CH-170.4.006.010-7 to all the New Shares;

3. Full payment of the New Shares by contribution in kind in the total value of one billion four hundred one million five hundred seventy-nine thousand US Dollars (USD 1,401,579,000), consisting of one equity quota (1) with a par value of two million Swiss Francs (CHF 2,000,000), representing all of the issued share capital of Intersil Holding GmbH, a limited liability company having its registered office at c/o Infra Service AG, Vadianstrasse 44, 9001 St. Gallen, Switzerland, and registered with the Handelsregister des Kantons St. Gallen under number CH-320.4.049.079-3 (the "Contributed Quota");

4. Consideration of the valuation method used for determining the value of the Contributed Quota;

5. Restatement of the first paragraph of Article 6.1 of the Company's Articles of Association to give it the following content:

" **Art. 6.1. Subscribed share capital.** The Company's share capital is set at ninety-one million five hundred eighty-five thousand one hundred thirty-two US Dollars (USD 91,585,132) represented by ninety-one million five hundred eighty-five thousand one hundred thirty-two (91,585,132) shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each";

6. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of seventy million seventy-eight thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 70,078,950) in order to raise it from its present amount of twenty-one million five hundred six thousand one hundred eighty-two US Dollars (USD 21,506,182) to ninety-one million five hundred eighty-five thousand one hundred thirty-two US Dollars (USD 91,585,132) by the issue of seventy million seventy-eight

thousand nine hundred fifty (70,078,950) new shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and an aggregate par value of seventy million seventy-eight thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 70,078,950), vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of one billion three hundred thirty-one million five hundred thousand fifty US Dollars (USD 1,331,500,050).

Intervention - Subscription - Payment

Then appeared, Intersil Swiss Holding Sàrl, a limited liability company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Reichlin & Hess, Hofstrasse 1A, 6300 Zug, Switzerland, and registered with the Handelsregister des Kantons Zug under number CH-170.4.006.010-7 (the "Contributor"), here represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

The Contributor through its proxyholder declares to subscribe to all the New Shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, and an aggregate par value of seventy million seventy-eight thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 70,078,950) together with a share premium of one billion three hundred thirty-one million five hundred thousand fifty US Dollars (USD 1,331,500,050) and to fully pay them up by means of a contribution in kind consisting in the Contributed Quota.

Valuation

The Contributed Quota are valued at one billion four hundred one million five hundred seventy-nine thousand US Dollars (USD 1,401,579,000), such value has been decided by the Contributor by way of a declaration of value, dated June 21, 2010 (the "Declaration of Value") and accepted by the managers of the Company by way of a valuation statement executed by all the managers of the Company on June 21, 2010 (the "Valuation Statement").

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the transfer of the Contributed Quota and of their value has been given to the undersigned notary by a copy of the following documents:

- the Declaration of Value;
- the Valuation Statement
- a certificate of free transferability issued by Intersil Holding GmbH, aforementioned.

Effective implementation of the contribution

The Contributor, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Contributed Quota and has the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Contributed Quota is effective today without restriction, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the country of location of the Contributed Quota in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Further to the above increase of capital, the Sole Shareholder and the Contributor resolve to amend the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 6.1. Subscribed share capital. The Company's share capital is set at ninety-one million five hundred eighty-five thousand one hundred thirty-two US Dollars (USD 91,585,132) represented by ninety-one million five hundred eighty-five thousand one hundred thirty-two (91,585,132) shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each"

There being no further business, the meeting is adjourned.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Intersil Communications, Inc., une société constituée et régie selon les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA et enregistrée au Secretariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3050122 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Que Intersil Communications, Inc., précitée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Intersil Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 6C Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx (précité) en date du 16 juin 2010, non encore publié (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est de vingt-et-un millions cinq cent six mille cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 21.506.182) représenté par vingt-et-un millions cinq cent six mille cent quatre-vingt-deux (21.506.182) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de soixante-dix millions soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante dollars américains (USD 70.078.950) afin de le porter de son montant actuel de vingt-et-un millions cinq cent six mille cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 21.506.182) à quatre-vingt-onze millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent trente-deux dollars américains (USD 91.585.132) par l'émission de soixante-dix millions soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante (70.078.950) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et d'une valeur nominale totale de soixante-dix millions soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante dollars américains (USD 70.078.950), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant de un milliard trois cent trente-et-un millions cinq cent mille cinquante dollars américains (USD 1.331.500.050) (les «Parts Sociales Nouvelles»);

2. Souscription par Intersil Swiss Holding Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois suisses, ayant son siège social au c/o Reichlin & Hess, Hofstrasse 1A, 6300 Zug, Suisse, et enregistrée auprès du Handelsregister des Kantons Zug sous le numéro CH-170.4.006.010-7 à toutes les Parts Sociales Nouvelles;

3. Libération intégrale des Parts Sociales Nouvelles par apport en nature d'une valeur totale de un milliard quatre cent un millions cinq cent soixante-dix-neuf mille dollars américains (USD 1.401.579.000), composé d'un quota d'une valeur nominale de deux millions de francs suisses (CHF 2.000.000), représentant l'intégralité du capital social de Intersil Holding GmbH, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois suisses, ayant son siège social au c/o Infra Service AG, Vadianstrasse 44, 9001 St. Gallen, Suisse, et enregistrée auprès du Handelsregister des Kantons St. Gallen sous le numéro CH-320.4.049.079-3 (le «Quota Apporté»);

4. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur du Quota Apporté;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze millions cinq cent quatre-ving-cinq mille cent trente-deux dollars américains (USD 91.585.132) représenté par quatre-vingt-onze millions cinq cent quatre-ving-cinq mille cent trente-deux (91.585.132) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.»

6. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-dix millions soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante dollars américains (USD 70.078.950) afin de le porter de son montant actuel de vingt-et-un millions cinq cent six mille cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 21.506.182) à quatre-vingt-onze millions cinq cent quatre-ving-cinq mille cent trente-deux dollars américains (USD 91.585.132) par l'émission de soixante-dix millions soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante (70.078.950) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et d'une valeur nominale totale de soixante-dix millions soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante dollars américains (USD 70.078.950), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant de un milliard trois cent trente-et-un millions cinq cent mille cinquante dollars américains (USD 1.331.500.050).

Intervention - Souscription - Payment

Après quoi a comparu, Intersil Swiss Holding Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois suisses, ayant son siège social au c/o Reichlin & Hess, Hofstrasse 1A, 6300 Zug, Suisse, et enregistrée auprès du Handelsregister des Kantons Zug sous le numéro CH-170.4.006.010-7 (l'«Apporteur»);

ici représentée par Madame Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

L'Apporteur, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune et d'une valeur nominale totale de soixante-dix millions soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante dollars américains (USD 70.078.950) avec une prime d'émission d'un montant de un milliard trois cent trente-et-un millions cinq cent mille cinquante dollars américains (USD 1.331.500.050) et de les libérer entièrement par un apport en nature du Quota Apporté.

Evaluation

Le Quota Apporté est évalué à un milliard quatre cent un millions cinq cent soixante-dix-neuf mille dollars américains (USD 1,401,579,000), cette valeur a été décidée par l'Apporteur par la voie d'une déclaration de valeur datée du 21 Juin 2010 (la «Déclaration de Valeur») et acceptée par les gérants de la Société par la voie d'une certification de valeur signée par tous les gérants de la Société en date du 21 juin 2010 (la «Certification de Valeur»).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve du transfert du Quota Apporté et de leur valeur a été donnée au notaire par transmission d'une copie des documents suivants:

- Déclaration de Valeur;
- Certification de Valeur;
- un certificat de libre transmissibilité émis par Intersil Holding GmbH, susmentionnée.

Effectivité de l'apport

L'Apporteur, par le biais de son mandataire, déclare que:

- il est le seul détenteur du Quota Apporté, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférable;
- l'apport de ce Quota Apporté est effectif aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire;
- toutes les formalités restantes sont en cours dans le pays de provenance du Quota Apporté dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus; l'Associée Unique et l'Apporteur décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent trente-deux dollars américains (USD 91.585.132) représenté par quatre-vingt-onze millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent trente-deux (91.585.132) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 7.000.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27898. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095593/219.

(100107159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Lortel.Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle - Route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 91.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094997/9.

(100106107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 346.300,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.847.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1128 du 2 novembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010095006/14.

(100105744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Finarom S.A. - SPF, Société Anonyme,
(anc. Finarom Holding S.A.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 82.783.

L'an deux mil dix, le premier juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée FINAROM Holding S.A., ayant son siège social à L1417 Luxembourg, 6, Rue Dicks, inscrite au R.C.S Luxembourg section B numéro 82.783, réunie au 25, Avenue de la Liberté à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1245 du 28 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le même notaire Francis Kessler en date du 16 août 2001, publié au Mémorial C numéro 155 du 29 janvier 2002;

et suivant actes reçus par le notaire Jean SECKLER en date du:

- 17 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 783 du 25 juillet 2003;

- 6 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 450 du 29 avril 2004;

- 11 avril 2005, publié au Mémorial C 427 du 10 mai 2005,

et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 14 mai 2009, publié au Mémorial C n°1083 du 29 mai 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de M. François WINANDY, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Christine SCHOENAHN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Annick LEBLON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") soumise à la loi du 11 mai 2007 et suppression dans les statuts de toutes références à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour.

2. Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tel que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière ainsi que les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales dans lesquelles elle détient une participation.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

3. Modification de la dénomination de la société en FINAROM S.A. – SPF et modification subséquente de l'article 1 des statuts.

4. Insertion d'un nouvel alinéa 3 à l'article 6 des statuts, libellé comme suit:

«Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tel que définis par l'article 4 de la loi "SPF".»

5. Modification de l'alinéa 3 de l'article 7 des statuts en remplaçant «un cinquième au moins du capital social» par «dix pourcent du capital social».

6. Modification de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familiale ("SPF").»

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") soumise à la loi du 11 mai 2007 et suppression dans les statuts de toutes références à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tel que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière ainsi que les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales dans lesquelles elle détient une participation.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en FINAROM S.A. – SPF et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts, lequel aura la teneur plus amplement reprise dans la version coordonnée des statuts dont question ci-après.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel alinéa 3 à l'article 6 des statuts, libellé comme suit:

«Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tel que définis par l'article 4 de la loi "SPF".»,

de sorte que l'article 6 des statuts aura la teneur plus amplement reprise dans la version coordonnée des statuts dont question ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 3 de l'article 7 des statuts en remplaçant «un cinquième au moins du capital social» par «dix pourcent du capital social»,

de sorte que l'article 7 des statuts aura la teneur plus amplement reprise dans la version coordonnée des statuts dont question ci-après.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familiale ("SPF").»

Septième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions qui précèdent, que les statuts de la société auront la version coordonnée suivante:

FINAROM S.A. – SPF

STATUTS COORDONNES

Titre I^{er} . Objet - Durée - Dénomination – Siège

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de FINAROM S.A. – SPF (ci-après la «Société»).»

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tel que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière ainsi que les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales dans lesquelles elle détient une participation.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à dix millions de francs suisses (CHF 10.000.000,-) représenté par dix millions (10.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tel que définis par l'article 4 de la loi "SPF".

Titre III. Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant dix pourcent du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils attestent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 du mois juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Titre IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à

un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10 % (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts. L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Titre VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Titre IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familiale ("SPF").

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 2.400,-.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. WINANDY, Ch. SCHOENAHN, A. LEBLON, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 juillet 2010, LAC/2010/29900: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 July 2010.

Référence de publication: 201009935/296.

(100112714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 346.300,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.647.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1300 du 30 novembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010095007/14.

(100105749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Magna Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 99.472.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59117 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095008/10.

(100105587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Malderen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095009/10.

(100105576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Mamiom Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 103.472.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of June.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company MAMIOM TECHNOLOGIES S.A. having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 103472, incorporated by deed of the undersigned notary on the 1st of October 2004, published in the Mémorial C number 1300 of the 17th of December 2004,

having a share capital of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The meeting is presided by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

- 1.- Decision to put the company into liquidation.
- 2.- Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3.- Discharge to the directors and to the statutory auditor of the company for the performance of their mandates.
- 4.- Sundry.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote by the meeting:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator of the company:

Mrs. Marija BOTNAR, born on March 6, 1943, at Zapresic (Croatia), residing in MC-98000 Monaco, 3-5 boulevard des Moulins.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the company namely

M. Christian BÜHLMANN, M. Alexandre TASKIRAN and M. Thierry TRIBOULOT and the statutory auditor of the company namely TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. for the execution of their mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAMIOM TECHNOLOGIES S.A., avec siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 103472, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1300 du 17 décembre 2004,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exercice de leurs mandats.
- 4.- Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

Madame Marija BOTNAR, née le 06 mars 1943 à Zapresic (Croatie), demeurant à MC-98000 Monaco, 3-5 boulevard des Moulins.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Christian BÜHL-MANN, Monsieur Alexandre TASKIRAN and Monsieur Thierry TRIBOULOT et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.THILL, A.TASKIRAN, J.SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2010. Relation GRE/2010/2228. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095010/112.

(100105681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Margutta Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.231.

—
Rectificatif du dépôt du 18 janvier 2010 (No L100008480)

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010095012/14.

(100105679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Sofinim Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.014.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un président en la personne de Monsieur Tom BAMELIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Le 18 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

SOFINIM LUX

Signature / Signature

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2010095123/16.

(100105727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Marly Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 96.383.

Par la présente, je me permets de vous informer que je démissionne en tant qu'administrateur de la société de droit luxembourgeois MARLY PROPERTIES SA sise à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, avec effet au 17 mai 2010, Luxembourg, le 10 mai 2010. Mr Guy LUDOVISY.

Référence de publication: 2010095013/10.

(100106398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Masterplan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 90.097.

Gesellschafterbeschluss vom 02.11.2009

Die Aktionäre der Firma Masterplan SA, Herr Hermann Sperber und Herr Eric Jünker, haben einstimmig beschlossen, den Firmensitz der Masterplan SA zu verlegen.

Der neue Firmensitz befindet sich ab dem 16.12.2009 in

84, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig.

Wasserbillig, den 02.11.09.

Hermann Sperber / Eric Jünker

Dipl.-Ing. (FH) / Dipl.-Ing.

Référence de publication: 2010095014/15.

(100105463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 107.685.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095015/10.

(100106101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Medico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.566.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2010 que:

SER.COM S.a.r.l, ayant son siège au 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.a.r.l. démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095016/14.

(100105862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Mediplan G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 30.738.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095017/9.

(100105731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Sodexa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.384.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 juin 2010 que:

- La démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- La FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. avec siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010095120/21.

(100105756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Mercurey Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 59.937.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.07.2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2010095018/12.

(100105689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Metastore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E.
R.C.S. Luxembourg B 89.033.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010095020/9.

(100106075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Metastore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E.
R.C.S. Luxembourg B 89.033.

EXTRAIT

Monsieur Eric Langlade, demeurant à L-57100 Thionville a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010095021/14.

(100106458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Parkridge CE Retail 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 370, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.204.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la société tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2010.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 30 juin 2010 que:

1. Les gérants suivants ont démissionné avec effet au 30 juin 2010:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. Monsieur Benoît de FROIDMONT, né le 26 Juillet 1975 à Rocourt, Belgique et Monsieur Adrien ROLLE, né le 21 Août 1975 à Liège, Belgique tous deux résidant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ont été nommés gérants de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

3. Le siège de la société a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 370, route d'Arlon, L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095057/19.

(100106228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Metex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 39.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010095022/12.

(100106448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Minorco, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 12.139.

—
Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 30 juin 2010.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010095024/14.

(100105417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Miras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.429.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095026/10.

(100105577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

DSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.770,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.387.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2010

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2010 que:

Il est décidé de nommer en tant que gérant:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant démissionnaire en date du 22 juin 2010.

Le mandat de Monsieur Pierre LENTZ est établi pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010095189/18.

(100104677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

MORSUM Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-3877 Schifflange, 20, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 87.249.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 mai 2010, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire,

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095027/13.

(100106352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Moskito Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 59, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 99.143.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale en date du 13 novembre 2008 que la personne suivante a été nommée administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Jean-Claude Bintz, né le 19 juin 1956 à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), et résidant au 20, Rue des Sangliers, L-7344 Steinsel (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juillet 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010095028/20.

(100106312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

MSK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.637.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095029/10.

(100105578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

New Village S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.904.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095031/10.

(100105557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Farvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 76.419.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010094895/10.

(100106270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Vespucci Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 180.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.525.

—
Extrait suite à la cession de parts sociales du 28 mai 2010

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 28 mai 2010 que les parts sociales de la Société ont été transférées de la manière suivante:

Vespucci (Holdings) LLP, en tant que cédant, ayant son siège social au 20-22 Bedford Row, Londres, WC1R 4JS, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro OC332146, a cédé l'entière des parts sociales qu'il détient dans la Société comme suit:

- 17,610,390 parts sociales à la société Vespucci Holdings S.à r.l. (en liquidation) ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.524, en tant que cessionnaire;

- 389,610 parts sociales à la société Columbus MFV LLP ayant son siège social à 4 Mondial Way, Hayes, Middlesex UB3 5AR, Royaume-Uni et enregistrée au Royaume-Uni auprès du "Companies House" sous le numéro OC337177, en tant que cessionnaire;

Par suite de la cession susmentionnée, Vespucci Holdings S.à r.l. (en liquidation) détient 17,610,390 parts sociales de la Société et Columbus MFV LLP détient 389,610 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010095438/27.

(100105764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

HBI Magdeburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.269.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 12 juillet 2010 sous seing privé que:

- HBI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a cédé un total de 250 parts sociales de la Société, suite;

- Les 250 parts sociales de la Société ont été transférées à BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

En conséquence, les 250 parts de la Société sont réparties comme suit:

- 250 parts sociales détenues par BGP INVESTMENT S.à r.l.

Il résulte des résolutions du 12 juillet 2010, les associés de la société ont décidé:

- D'accepter la démission de HBI S.à r.l. en tant que gérant de la Société, prenant effet le 12 juillet 2010;

- De nommer en tant que gérant unique de la Société, prenant effet le 12 juillet 2010, et pour une durée indéterminée:

* BGP investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- BGP Investment S.à r.l., demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010095579/25.

(100106483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.